

ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE



Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982.

N° 6275

Echéance de validité de l'attestation (1): **28/10/2026**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 24.14.271.014.1 du 08/07/2024

Vérificateur:

[Signature and stamp of the verifier]

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Exploitant:

Marque véhicule: RENAULT

Type véhicule: 24GPA3RH237E

N° de Chassis: VF624GPA000017728

N° d'Immatriculation: DA-954-VK

Fait le: 29/10/2025 Lieu: PIERRELATTE

Le contrôleur: MASSON Benjamin

Signature :

[Signature]